

Remplir le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage doit être rempli, complété par l'employeur et signé conjointement avec l'employeur et l'apprenti. Ensuite, suivre la procédure définie par l'organisme qui vous a fourni le contrat d'apprentissage.

• Secteur Privé :

- Faire la demande par téléphone auprès du **CFA UNIV** ou du service apprentissage de la chambre consulaire dont l'entreprise dépend.

- Le maître d'apprentissage en entreprise doit être titulaire d'un diplôme de niveau équivalent à celui préparé par l'apprenti et doit justifier d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle, sinon il doit justifier d'une expérience d'au moins 5 ans en relation avec la qualification visée par le diplôme préparé. En fonction de la situation, il y a une possibilité de dérogation.

- Pour l'apprenti : Fiche d'aptitude à la visite médicale du travail.

Pour faciliter vos démarches, certains organismes envoient le « **projet préalable au contrat** » **avant d'envoyer le contrat d'apprentissage**, ce document doit être dûment rempli par l'employeur et l'apprenti, c'est ensuite l'organisme qui se charge **de saisir les données sur le contrat d'apprentissage**.

(Service payant pour certains organismes).

• Secteur public :

- Le contrat peut être demandé par téléphone auprès de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP).

- Une demande d'agrément concernant 1 diplôme et 1 maître d'apprentissage doit être déposé auprès du service apprentissage de la DDTEFP.

- Pour l'apprenti : fiche d'aptitude à la visite médicale du travail.

(Garder une copie du contrat en attendant l'original validé et enregistré).

Afin de permettre l'enregistrement du contrat, les conditions suivantes doivent être remplies :

- **Agrément pour les structures publiques**

- **L'ensemble des pièces justificatives nécessaires au contrat**

- **2 signatures obligatoires : Apprenti- Employeur**

- **Cachet et renseignement du CFA UNIV**

Une fois le contrat enregistré, l'organisme adresse un exemplaire du contrat à l'**entreprise d'accueil** et à l'**apprenti**.

Une copie sera transmise également au **CFA UNIV**.

• Quelques contacts utiles :

• Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute Corse	04 95 54 44 98
• Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse du Sud	04 95 51 55 55
• Chambre des Métiers de Haute-Corse	04 95 32 83 00
• Chambre des Métiers de Corse du Sud	04 95 23 53 09
• Chambre d'Agriculture de Haute-Corse	04 95 32 84 40
• Chambre d'Agriculture de Corse du Sud	04 95 29 26 00
• Direction Départementale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) de Haute-Corse ..	04 95 32 98 76
• Direction Départementale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) de Corse du Sud ..	04 95 23 90 38

• Pour toutes informations complémentaires :

Le **CFA UNIV** reste à votre écoute pour toute question.

• Contact :

Centre de Formation d'Apprentis Universitaire (CFA UNIV) en région Corse

Università di Corsica Pasquale Paoli, BP 52 Campus Grimaldi, Bât PPDB, 4^{ème} étage, 20250 CORTE

Tél : +33 (0) 4 95 45 02 33 - Fax : +33 (0) 4 95 45 32 95

Site internet : www.cfauniv-corse.fr - Courriel : apprentissage@univ-corse.fr

www.univ-corse.fr

